

# Munster en bref *mag*

8 Mai 2020 | s'Menschterer Blättla | Ville de Munster

## Chères Munstériennes, Chers Munstériens,

Depuis le 30 avril, le gouvernement édite, quotidiennement, une carte du déconfinement, sorte de météo des départements marqués de différentes couleurs (rouge, orange, vert) selon l'état de l'épidémie et les capacités des services de réanimation. Le département du Haut-Rhin reste classé en zone rouge. Afin de préparer au mieux cette nouvelle étape, j'ai souhaité apporter des réponses concrètes à vos interrogations suite à l'intervention gouvernementale d'hier.



Pierre DISCHINGER  
Maire de Munster

## QUESTIONS / RÉPONSES

### • Peut-on venir en mairie pour les démarches du quotidien ?

**OUI MAIS**, à partir du mardi 12 mai sur rendez-vous. L'accueil restera ouvert au public, en revanche les autres services vous accueilleront sur rendez-vous pour toutes les démarches courantes - état-civil, carte d'identité, urbanisme...

### • Les écoles de Munster vont-elles rouvrir ?

**OUI MAIS**, à compter du 14 mai (pré-rentrée des enseignants du 11 au 13 mai) et seulement pour l'accueil des enfants des personnels soignants, enseignants, familles monoparentales et ceux dont les deux parents doivent reprendre une activité professionnelle et n'ayant aucun autre mode de garde. Un retour progressif est annoncé à compter du 25 mai. Une communication sera faite prochainement aux parents par le biais des écoles.

### • Des masques seront-ils distribués aux Munstériens ?

**OUI**, la Ville de Munster s'est associée à l'Opération « Un masque pour tous les Haut-Rhinois » lancée par le Département. La livraison est prévue courant mai, une distribution sera organisée sur la place du marché. Une communication sera faite en temps et en heure. Plusieurs commerces et pharmacies à Munster en proposent déjà.

### • Peut-on se déplacer d'un département en zone rouge à un département en zone verte ? Peut-on partir en vacances ?

**OUI MAIS**, dans la limite de 100 kilomètres autour de votre domicile, sans autorisation de déplacement mais avec justificatif de domicile. Au-delà des 100 kilomètres à vol d'oiseau, vous y serez autorisés uniquement pour des motifs impérieux (par exemple : se rendre à des obsèques ou un rendez-vous professionnel). Dans ce cadre, vous devrez vous munir d'une nouvelle autorisation de déplacement, téléchargeable sur le site de la ville dès lundi.

### • Peut-on se rendre en Allemagne ? Ou dans un autre pays de l'Union européenne ?

**NON**, pas jusqu'au 15 juin au moins, sauf motifs impérieux (garde d'enfant ou travailleurs transfrontaliers par exemple).

### • Peut-on organiser une fête à la maison, un barbecue ou un repas de famille ?

**OUI MAIS**, le gouvernement a prévu que les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront limités à 10 personnes et dans le respect des 100 km autorisés.

### • Nos aînés restent-ils confinés ?

**NON, MAIS**, les personnes âgées restent particulièrement sensibles au virus et les hautes autorités médicales préconisent de limiter au maximum les sorties et les contacts. Vous êtes autorisés à leur rendre visite en respectant les gestes barrières.

### • Peut-on organiser un mariage ?

**NON**. D'après le gouvernement, « D'une façon générale, il nous faut éviter les rassemblements qui sont autant d'occasions de propagation du virus. En attendant des jours meilleurs, il est demandé à la mairie de continuer à proposer, sauf urgence, le report des mariages à septembre."

## • Peut-on aller à des messes et cultes ?

**NON**, puisque les lieux de culte n'auront pas l'autorisation d'organiser des célébrations avant la fin mai au moins.

## • Peut-on louer une salle municipale ou se rendre à un événement de la Ville ?

**NON**, pas de location jusqu'à fin septembre. Toutes les animations et manifestations de la ville sont annulées (fête de la musique, jeudis du Parc Hartmann, 14 juillet, Cors des Alpes, ...).

## • Peut-on se balader à vélo ou faire un jogging à plusieurs ?

**OUI MAIS** en gardant une distance de 10 mètres avec les autres, et dans la limite de 10 participants maximum. La limite des 100 km maximum autour de son lieu de résidence s'applique, sans autorisation papier ou limitation de temps. Pour les autres sports, en intérieur, collectifs ou de contact, l'interdiction reste en place. Le gymnase, le dojo, la piscine et le stade resteront fermés. La pratique de certains sports en extérieur (yoga, tennis) est autorisée, avec une distance de sécurité à respecter.

## • Peut-on profiter des parcs et jardins publics à Munster ?

**NON**, malheureusement, dans les zones « rouge », les parcs et jardins publics restent fermés (parc de la Fecht, parc Schweitzer, parc Hartmann).

## • Peut-on se balader en forêt ?

**OUI MAIS** il est encore possible que le Préfet du Haut-Rhin limite leur accès afin d'éviter des attroupements.

## • Peut-on aller manger au restaurant ou boire un verre dans un bar ?

**NON**. Les restaurants et les bars restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Le gouvernement prendra une décision fin mai.

## • Peut-on aller faire du shopping ? Aller aux marchés ?

**OUI**, Les commerces et boutiques de Munster vont rouvrir leurs portes en appliquant des mesures de sécurité sanitaire : désinfection des espaces, masques et gants pour les vendeurs, nombre limité de personnes à l'intérieur de la boutique. Il est important de les soutenir, car le confinement a dégradé notre économie locale.

## • Peut ton aller à la déchetterie ?

**OUI MAIS**, le centre de valorisation rouvre ses portes à compter du 12 mai sur rendez-vous préalable uniquement. Le site principal accueillera tous les déchets habituels à l'exception des déchets verts qui devront être déposés dans un nouveau point de déchets verts provisoire (zone industrielle Hilti à Munster). Renseignements et réservations sur le site [www.cc-vallee-munster.fr](http://www.cc-vallee-munster.fr).

<b>OUVERT</b>	<b>FERMÉ</b>
Médiathèque	Cinéma St Grégoire et spectacles
Magasins, commerces	École de Musique
Salons de coiffure et d'esthétique	Piscine, salles de sports
Cimetière	Salle des fêtes, Laub, ...
Écoles, crèche, périscolaire	Parcs, jardins publics, aires de jeux
	Restaurants, bars

L'association Vallée de Munster en Transition poursuit son aide aux courses pour les personnes isolées, pour plus d'informations contactez le 06 12 67 09 92 du lundi au vendredi de 9h à 12h. Retrouvez plus de détails sur les produits et les conditions sur : [www.munster.alsace](http://www.munster.alsace) - Rubrique actualité > Commerces alimentaires ouverts | Plats à emporter & livraisons...

Retrouvez toutes les actualités de la Ville de Munster sur : [www.munster.alsace](http://www.munster.alsace) et sur la **Newsletter**, ainsi que sur les pages Facebook : **Munster Event'** et **Ville de Munster**.